



## DEMANDE OUVERTURE FORMATION SUPERIEURE

### **I Demande ouverture formation voie scolaire**

La demande d'ouverture est à présenter à Renasup IDF en remplissant le dossier voie scolaire en PJ. Elle doit se faire au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année n pour une ouverture n+1.

A l'issue d'une analyse préparée en coordination avec l'établissement, Renasup IDF émet un avis technique, adressé au Chef d'établissement et directeur diocésain.

### **II Demande d'ouverture formation en apprentissage**

Toutes les demandes d'ouverture doivent-être présentées en remplissant le dossier apprentissage en PJ. Les demandes peuvent se faire tout au long de l'année mais bien en amont (1 mois) de la présentation devant les instances décisionnaires.

A l'issue d'une analyse préparée en coordination avec l'établissement, Renasup IDF émet un avis technique, adressé au Chef d'établissement et directeur diocésain.

S. DANG

Secrétaire général Renasup IDF

Calendrier des Comités de Réflexion Stratégiques pour les UFA du réseau CERFAL :

Jeudi 9 octobre de 9h30 à 16h30

Mercredi 5 novembre de 9h30 à 16h30

Mardi 2 décembre de 9h30 à 16h30

Mardi 13 janvier de 9h30 à 12h30

Jeudi 19 février de 9h30 à 12h30

Mercredi 11 mars de 9h30 à 12h30

Jeudi 16 avril de 9h30 à 12h30

Mardi 12 mai de 9h30 à 12h30

Mardi 16 juin de 9h30 à 12h30